

Séance du Conseil municipal du 18 janvier 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
HODZIC	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

04 Membres absents excusés :

DOUCET	EYNARD	RIVET	SEGUIN
--------	--------	-------	--------

04 Pouvoirs :

DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20240118-003/7.5.6 Autres subventions

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « LA PLACE AUX EMPLOIS »

Depuis plusieurs années, l'association « Solidarité Emplois » nouvellement dénommée « La Place aux Emplois » est présente sur la commune de Marcy l'Etoile en matière de développement économique sur notre territoire.

En effet, la structure propose des services destinés aussi bien pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi. Elle est située localement à Grézieu la Varenne.

Pour maintenir un lien de proximité avec les entreprises et les demandeurs d'emploi de notre commune, une permanence tous les lundis après-midis est organisée.

Afin d'officialiser ce partenariat, une convention d'objectifs trisannuelle est proposée en regroupant toutes les missions assurées par l'association, à savoir l'animation d'un réseau de proximité, l'information auprès des employeurs et des demandeurs d'emplois, le partenariat avec les acteurs relevant de l'emploi...

Ainsi, Marcy l'Etoile s'engagerait financièrement en versant une contribution sur la base de 0.70€ à 0.80€ par habitant afin d'apporter à l'association une aide dans le développement local économique. Pour l'année 2024, la contribution s'élèverait approximativement à 2490 euros.

Il est donc proposé donc dans un premier temps d'autoriser Monsieur le Maire de signer cette convention d'objectifs trisannuelle et tous les avenants éventuels, et dans un second temps d'inscrire le montant correspondant chaque année sur le budget Ville, section de fonctionnement.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- d'autoriser Monsieur le Maire de signer cette convention d'objectifs trisannuelle et tous les avenants éventuels,
- d'inscrire le montant correspondant chaque année sur le budget Ville, section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance,
Christine GIRIN.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christine Girin'.